

Une crèche dédiée aux migrants



Une crèche insolite rue du Moulin.

A l'époque de Noël, la tradition de la crèche est importante et certains revisitent le sens de la nativité.

Une crèche peu conventionnelle trône dans le salon d'une maison située 16, rue du Moulin à [Mazamet](#). Cette crèche réalisée par Claudine et Eric Vergniol représente le périple des migrants dans leur quête de liberté.

«Comme nous le faisons depuis dix ans, il y a un thème lié à l'actualité, raconte Eric. Cette année, c'est encore le non-accueil des étrangers poursuivis par ce gouvernement qui empire ce qu'avaient fait les prédécesseurs».

La crèche se compose de plusieurs centaines de pièces qui représentent «une mer sur laquelle les candidats à l'asile partent pour fuir la guerre, la misère, la dictature, la famine.

Un hotspot (zone de triage -sic- des étrangers) payé par la France sur le territoire lybien, et sur l'autre rive, des barbelés, des murs pour ne pas que les étrangers viennent «troubler» la vie des gens bien ; puis un centre de rétention pour renvoyer ceux qu'on ne veut pas garder vers ce qu'ils ont fui».

Les passants peuvent contempler la crèche devant la fenêtre du salon et elle provoque des commentaires et des interrogations.

«Sinon il y a une crèche normale avec tous les personnages d'une crèche provençale, un village de gens du voyage (à l'écart bien sûr), le moulin de Daudet. Cette année, la naissance du bébé se fait avec des santons, d'Amérique latine, tricotés».

En cette période de Noël, Eric a voulu interpeller les citoyens sur la gravité de cette catastrophe humanitaire et les choix politiques de repli et de fermeture de certains pays. «Nous avons voulu montrer notre vision du monde d'aujourd'hui, tel qu'il est avec ses imperfections et rappeler qu'aujourd'hui, comme il y a 2000 ans on peut rêver d'un monde de fraternité, mais ne nous voilons pas les yeux».

Certains maires pourraient s'inspirer de ce genre de crèche qui représente la nativité (ayant un caractère culturel, artistique ou festif), elle ne serait pas interdite par le conseil d'État.